

VILLE D'AVION

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

Consultation selon l'Appel d'Offres Ouvert en application des articles R2161-1 à R2161-5 du Code de la Commande Publique.

Identification de l'Organisme qui passe le marché :

Mairie d'AVION - Place Jacques Duclos - 62210 AVION

☎ 03.21.79.44.79 - 📠 03.21.67.75.81 Courriel : mairie@ville-avion.fr

Objet du marché : Marché à bons de commande relatif à l'acquisition, la maintenance et le renouvellement de matériels informatiques et d'équipements liés

La présente consultation concerne l'acquisition et renouvellement de matériels informatiques pour les différents services de la Ville d'Avion.

La description des équipements est reprise dans le Cahiers des Clauses Techniques Particulières. Le présent marché est fixé avec un montant maximum estimé à 380 000 € HT pour toute la durée du marché. Il donnera lieu à l'émission des bons de commande.

Les prestations visées sont décomposées en 3 lots, ainsi qu'il suit :

Lots	Désignation	Montant Maximum HT
1	Matériels informatiques et accessoires (ordinateurs fixes, PC portables avec sacoche, moniteurs, bras et tablettes)	200 000 €
2	Vidéos Projecteurs Interactifs et Tableaux blancs	130 000 €
3	Serveurs, KMC box et onduleurs	50 000 €

Il est possible aux candidats de soumissionner pour un, plusieurs ou l'ensemble des lots.

Les candidats doivent présenter une offre distincte pour chaque lot.

Le marché est conclu pour une période initiale de 12 mois à compter de sa date de notification.

Le marché est reconduit de façon expresse jusqu'à son terme. Le nombre de périodes de reconduction est fixé à 3. La durée de chaque période de reconduction est de 12 mois. La durée maximale du contrat, toutes périodes confondues, est de 48 mois.

Le pouvoir adjudicateur doit se prononcer par écrit dans les 3 mois avant la fin de la durée de validité du marché. La reconduction du marché public est considérée comme refusée si aucune décision n'est prise à l'issue de ce délai. Dans le cas où le marché public est reconduit, le titulaire ne peut pas refuser la reconduction.

Le titulaire s'engage quant à lui pour une durée de 4 ans sans possibilité de renoncement, à l'exception des cas prévus par le CCAG : que le représentant du pouvoir adjudicateur décide ou non de reconduire le marché, le titulaire ne pourra pas s'opposer à sa décision.

La classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) est :

Lots	Code principal	Description
1	30200000-1	Matériels et fournitures informatiques
2	38652120-7	Appareils de projection
3	48822000-6	Serveurs informatiques

Les délais d'intervention et d'exécution des prestations sont fixés au CCAP et ne peuvent en aucun cas être modifiés.

Critères de jugement des offres :

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

Pour le lot 1 et lot 2 :

Critères	Pondération
<p>1. Qualité technique Sera appréciée selon les sous critères énoncés ci-dessous et sur la base du mémoire technique remis par le candidat dans le cadre de son offre, noté sur 60 points :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Conformité aux exigences techniques et qualité du matériel proposé Évalués sur la base de la présentation dans le mémoire technique du candidat de la qualité du matériel de la proposition faite, noté sur 30 points. - Conformité aux prérequis de garantie Évaluée sur la base du respect de la durée de garantie proposée par rapport à la durée de garantie demandée, noté sur 10 points. - Maintenance Appréciée selon les sous critères énoncés ci-dessous et sur la base du mémoire technique remis par le candidat dans le cadre de son offre : <ul style="list-style-type: none"> - Délai d'intervention et prêt de matériel Seront évalués sur la base du délai maximum proposé pour la résolution des incidents et la mise à disposition du matériel, noté sur 10 points - Délai de livraison et reprise du matériel Seront appréciés selon les délais de livraison et les modalités proposées par le candidat pour le retrait et l'enlèvement des anciens matériels, noté sur 10 points 	60

<p>2. Prix Sera évalué sur la base du prix proposé par le candidat, noté sur 40 points. Il sera apprécié par rapport à l'offre la moins-disante, selon la formule suivante :</p> <p>Note = 40 x MOMD/MOJ</p> <p>Dans laquelle :</p> <ul style="list-style-type: none"> - MOMD : Montant de l'offre la moins-disante - MOJ : Montant de l'offre jugée <p>La note ainsi obtenue sera arrondie à 2 chiffres après la virgule.</p> <p>Les arrondis seront traités de la manière suivante :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Si la troisième décimale est comprise entre 0 et 4 (ces valeurs incluses), la deuxième décimale est inchangée (arrondi par défaut). - Si la troisième décimale est comprise entre 5 et 9 (ces valeurs incluses), la deuxième décimale est augmentée d'une unité (arrondi par excès). 	40
--	----

Pour le lot 3 :

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

Critères	Pondération
<p><u>1. Qualité technique de l'offre</u> Sera appréciée selon les sous critères énoncés ci-dessous et sur la base du mémoire technique remis par le candidat dans le cadre de son offre, noté sur 60 points :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Conformité aux exigences techniques et qualité du matériel proposé Évalués sur la base de la présentation dans le mémoire technique du candidat de la qualité du matériel de la proposition faite, noté sur 20 points. - Conformité aux exigences de garantie Évaluée sur la base du respect de la durée de garantie proposée par rapport à la durée de garantie demandée, noté sur 10 points. - Installation sur site du matériel dans un environnement Kwartz Appréciée selon les sous critères énoncés ci-dessous : <ul style="list-style-type: none"> - Capacités d'installation ou migration dans un environnement Kwartz Évalués sur la capacité du candidat à réaliser l'installation ou la migration d'un environnement Kwartz, noté sur 10 points. - Délai d'installation du matériel Évalué sur les délais d'installation précisé par le candidat, noté sur 5 points. - Maintenance Appréciée selon les sous critères énoncés ci-dessous et sur la base du mémoire technique remis par le candidat dans le cadre de son offre : <ul style="list-style-type: none"> - Délai d'intervention et prêt de matériel Seront évalués sur la base du délai maximum proposé pour la résolution des incidents et la mise à disposition du matériel, noté sur 10 points. - Délai de livraison et reprise du matériel Seront appréciés selon les délais de livraison et les modalités proposées par le candidat pour le retrait et l'enlèvement des anciens matériels, noté sur 5 points. 	60

2. Prix

Le sous critère « Prix » noté sur 40 points, sera évalué sur la base du prix proposé par le candidat.

Il sera apprécié par rapport à l'offre la moins-disante, selon la formule suivante :

$$\text{Note} = 40 \times \text{MOMD}/\text{MOJ}$$

Dans laquelle:

- MOMD : Montant de l'offre la moins-disante
- MOJ : Montant de l'offre jugée.

La note ainsi obtenue sera arrondie à 2 chiffres après la virgule. Les arrondis seront traités de la manière suivante :

Si la troisième décimale est comprise entre 0 et 4 (ces valeurs incluses), la deuxième décimale est inchangée (arrondi par défaut).

Si la troisième décimale est comprise entre 5 et 9 (ces valeurs incluses), la deuxième décimale est augmentée d'une unité (arrondi par excès).

40

Date limite de réception des offres : Lundi 22 Janvier 2023 à 13h00

Le Dossier de Consultation des Entreprises est disponible gratuitement par téléchargement, il est mis à disposition des opérateurs économiques par voie électronique à l'adresse électronique suivante :

<https://marchespublics596280.fr/?page=Entreprise.EntrepriseAdvancedSearch&AllCons&id=557125&orgAcronyme=c7c>

Date d'envoi de l'avis de publication au BOAMP Référence n° 23-172547: 12/12/2023

Joue REF FR005/2023.08706

Avis rectificatif n° 24-800 du 03/01/2023